

L'hon. M. RALSTON: Mais ce cas a-t-il été porté à l'attention de mon ministère?

M. CASTLEDEN: Non, je l'ai soumis au ministère des Pensions et de la Santé nationale. Mais je le soumettrai au ministre.

L'hon. M. RALSTON: Je, vous en saurai gré.

M. CASTLEDEN: J'apprécierai également toute décision prise au sujet de l'autre cas.

L'hon. M. RALSTON: Quant à ce dernier cas, si mon honorable ami me permet cette question, s'agit-il de celui auquel je pense et qui a pris naissance à Petawawa?

M. CASTLEDEN: Oui.

L'hon. M. RALSTON: Si ma mémoire est fidèle, on inscrivait dans une espèce de journal les différentes dates des déplacements et finalement on l'envoya dans l'Ouest. Il a reçu le brayer là-bas ou fut-ce à Petawawa?

M. CASTLEDEN: Non, il l'a reçu à Regina.

L'hon. M. RALSTON: A Regina?

M. CASTLEDEN: Oui.

L'hon. M. RALSTON: Je ne crois pas qu'on ait attiré mon attention sur une particularité que signale l'honorable député. Il soulève la question de savoir si les règlements et la façon de procéder suffisent à assurer une constatation convenable des faits afférents à un accident, quand l'incident est encore frais dans la mémoire des gens. A-t-on déjà soulevé cette question?

M. CASTLEDEN: Oui. Ce que je veux faire remarquer, c'est que si on avait fait enquête à cette époque sur l'accident, l'homme aurait pu établir que sa blessure est une conséquence du service actif ou de l'accomplissement de ses fonctions, mais faute de ces documents officiels, le ministère des Pensions dit qu'il ne peut accorder de pension.

L'hon. M. RALSTON: J'ai inscrit le nom de cet homme quelque part, mais l'honorable député veut-il le répéter?

M. CASTLEDEN: Oui, c'est le canonnier Robert Morrison, L10362.

M. POULIOT: Afin de mettre les choses au point, j'ai pris la peine de vérifier le nombre de discours que j'ai prononcés ces deux dernières semaines et il est étonnant de constater le peu de temps que j'y ai consacré. Le 17 mai, trois pages et demie sur 52; le 18 mai, deux pages et demie sur 52; le 19 mai, trois pages sur 23; le 20 mai, une demi-page sur 52; le 21 mai, une demi-page sur 51; total, 10 pages sur 230 pour le député de Témiscouata. Je n'ai pris qu'un vingt-troisième du temps et

[M. Castleden.]

non pas tout le temps. Et cette semaine: le 24 mai, 13 pages—c'est beaucoup, je l'admets—sur 54; le 25 mai, cinq pages sur 51; le 26 mai aucune sur 30, soit 18 pages sur 134 pour trois jours et aujourd'hui vingt minutes sur plus de cinq heures et demie. Cela pourrait être pire et il va de soi que certains honorables députés ont parlé bien plus longtemps que moi et on ne leur en a pas fait de reproche. Je ne blâme personne. Nous sommes en pays libre et quand un député a quelque chose à dire, il ne convient pas qu'il joigne les mains et ferme les yeux, du moins s'il a à cœur l'intérêt de ses électeurs. J'ai d'autant plus à dire qu'il y a plusieurs honorables députés que l'on n'entend jamais prendre la défense de leurs commettants et qui semblent craindre de le faire. J'ignore si le 27 mai l'arbre de Noël est encore de mise. Mais j'ai un devoir à remplir ici et je l'accomplirai jusqu'à la dernière minute. Je ne tiens pas à faire de l'obstruction, je ne tiens pas à interrompre aucun honorable député et je ne désire pas me montrer sévère pour aucun représentant; si je le suis parfois, je le regrette. Mais nous avons un devoir à remplir ici et je m'efforce de le remplir au mieux de ma connaissance.

J'ai des cas relatifs à des fermiers, des cas pénibles comme ceux que j'ai mentionnés. Je me répète peut-être, mais ce sont des répétitions de torts et d'injustices que je veux faire redresser, voilà tout. S'il y a répétition, c'est parce qu'il y a de nombreuses injustices. S'il n'y a pas d'injustices dans le comté de l'honorable député de Wellington-Nord et s'il dispose de main-d'œuvre agricole supplémentaire, qu'il me fournisse les noms et je les communiquerai aux cultivateurs de mon comté qui se plaignent de ne pouvoir obtenir aucune aide. S'il a un peu plus de main-d'œuvre agricole, tant mieux. Les cultivateurs de ma circonscription seront heureux de recevoir cette aide pour accomplir leur travail.

Je dois expliquer qu'en plus de m'occuper des cas des cultivateurs qui se trouvent dans les camps, j'ai dû parfois remplir des fonctions qui auraient dû incomber aux médecins militaires. Plusieurs de ces derniers sont incompetents, et tout le monde sait que, à quelques exceptions près, les médecins attachés à l'armée sont de piètres représentants de la profession médicale. Je n'insulte personne en m'exprimant ainsi. Lorsqu'un jeune homme vient à mon bureau et que je m'aperçois qu'il s'exprime avec difficulté, la bouche grande ouverte, je lui demande s'il souffre du goître, et il me répond parfois affirmativement, bien qu'il ait été rangé dans la catégorie A. Je pourrais citer de ces cas au ministre. J'ai écouté ces hommes. D'autres jeunes gens placés dans la catégorie A sont hernieux, et